

Je suis la voix du vent sans mélodie, sans héritage, sans
langue pour témoigner d'une joie qu'il connaît, d'une autre vie, l'horizon pâle,
cousin du bleu, m'interroge – veilleur, témoin sauvage, vain passeur



Philippe Delaveau

extrait de "Ce que disent les vents" →

LA LETTRE D'Echanges

LETTRE ÉLECTRONIQUE DE LA FNCC

mi avril 2013 n°105

le mot du président

- De l'avenir du cinéma

actualités

- Rythmes scolaires et EAC
- Symptômes inquiétants dans l'exploitation numérique des films

note de lecture

- La sortie au théâtre, étude du DEPS

document FNCC

- Vers une nouvelle approche du patrimoine

centre de formation

vie de la FNCC

éditorial

De l'avenir du cinéma. La mutation numérique impacte de plein fouet l'ensemble de la filière du cinéma, de la réalisation à la diffusion. Les équilibres anciens tissaient une solidarité entre le soutien aux créateurs et la vitalité économique du secteur – équilibres en faveur desquels la puissance publique tant nationale (via le CNC) que locale (via l'aide à un réseau de salles unique par sa "profondeur" territoriale), a joué un rôle déterminant. Aujourd'hui, le numérique accroît la difficulté des petites et moyennes salles d'accéder aux copies des films, alors qu'au contraire, il aurait dû simplifier cet accès. D'où des processus de concentration de la diffusion et son rétrécissement sur les zones à forte densité de population. Ce qui, à son tour, favorise les grosses productions présentant peu de "risques" artistiques, car plus l'investissement est important, plus son amortissement doit être assuré.

De là, les lourdes menaces sur ce que la réalisatrice Pascale Ferran a appelé les films "du milieu", dont elle annonce la disparition. Or ce "segment" de la production cinématographique qui se confond presque avec les "films d'auteur" constitue le domaine d'excellence de la production française et européenne et, au-delà, la matrice de la diversité créatrice.

Autre conséquence, la multiplication des "petits" films, bien souvent créés dans des conditions de rémunération des techniciens peu conformes au respect des conditions de travail. D'où le geste apparemment salubre d'instaurer une convention collective pour ces métiers, mais dont le résultat risque d'être leur disparition et/ou la délocalisation d'une grande part du travail – une menace pour l'emploi en général et pour le dynamisme de nos territoires.

Pourtant, le législateur a été particulièrement attentif, accompagnant d'une loi (2010) le "passage au numérique". Cette loi donnait en particulier au Médiateur du cinéma le soin de veiller à ce que ce passage ne se fasse pas au détriment de la diversité. Malgré cela, la prévalence de l'intérêt commun sur l'intérêt particulier se grippe, et avec lui, le nécessaire horizon de la défense de l'intérêt général sans lequel les biens culturels deviennent des biens commerciaux comme les autres, à rebours des principes énoncés par la Convention de l'Unesco pour la diversité culturelle.

En tant que premier diffuseur en France (en nombre d'écrans), les collectivités territoriales sont directement concernées par ces dysfonctionnements. Ce seront vers elles que se tourneront les salles en difficultés. Et ici, une crise ne pourra qu'affecter la création elle-même, car la concentration pénalisera aussi les réalisateurs qui peineront à accéder à des écrans. C'est là la preuve de la portée toujours nationale de nos politiques locales. Car ce type de processus peut entraîner des mutations irréversibles : s'il est déjà difficile de "sauver" des salles en proie à des déséquilibres financiers, il sera quasi impossible de les "ressusciter".

Philippe Laurent,
président de la FNCC

Le communiqué de la FNCC →



Printemps des poètes, un partenaire de l'EAC

Cela mérite d'être noté tant la contradiction est troublante.

Alors que le ministère de l'Éducation nationale a refusé au Printemps des poètes une part de sa subvention, en menaçant ainsi la survie, il cite nommément cette structure comme un appui pour l'EAC dans un projet de circulaire interministérielle.

A titre d'exemple, pour les classes de 6^e, il suggère de choisir la poésie comme thématique centrale, en préconisant une « participation au Printemps des poètes ». Ajoutons que depuis quelques mois, le

Printemps des poètes a instauré un label "Ecole en poésie" – une quarantaine d'écoles primaires l'ont déjà obtenu et de nombreux collèges le souhaitent – à la demande de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE). Cet organisme national fait partie du grand

« nombre d'associations avec lesquelles le ministère de l'éducation nationale entretient des relations étroites de partenariat », lesquelles, à ce titre sont recommandées pour encadrer la réforme des rythmes scolaires. Les voies de l'EAC sont impénétrables.

actualités

Rythmes scolaires et EAC. Le ministère de l'Éducation nationale vient de rendre publics plusieurs textes décrivant la manière dont il envisage l'EAC. Une constante : la maîtrise d'ouvrage est ici entièrement assurée par les établissements scolaires. →

Symptômes inquiétants dans l'exploitation numérique des films. Paradoxalement, l'avènement du cinéma au numérique rend plus difficile l'accès aux copies de films... →

note de lecture

La sortie au théâtre. Selon une enquête statistique atypique du DEPS, les femmes vont au théâtre pour l'amitié, les hommes pour l'amour. Et les deux bien sûr pour l'art. →

document FNCC

Vers une nouvelle approche du patrimoine. L'inspecteur général du patrimoine Alain Marinon expose l'importance sociale du patrimoine. Un constat que corrobore la Convention de Faro (Conseil de l'Europe). →

centre de formation

Le Centre de formation de la FNCC reçu en région par ses adhérents

Mercredi 15 mai, à la mairie de Neuville-en-Ferrain (59) (Nord/Pas-de-Calais) : "Collectivités territoriales et livres numériques : nouveaux lecteurs, nouveaux usages ?"

Mercredi 22 mai, à la bibliothèque municipale de Lyon (Rhône-Alpes) : "Comment réussir un événement littéraire ?"

Rendez-vous également le mercredi 15 mai, à la médiathèque de Montpellier (Languedoc-Roussillon) sur ce même thème.

A noter : lors de chacune des sessions en région, la FNCC propose une visite.

vie de la FNCC

Vendredi 14 juin : Conseil d'Administration à Marseille reçoit, suivi d'un séminaire national sur le thème "MP2013 : en quoi le statut de capitale culturelle européenne génère-t-il de nouvelles initiatives en matière de culture ?"

A noter dès à présent. Jeudi 21 et vendredi 22 novembre 2013 : Aubagne accueillera la première rencontre ouverte de la FNCC sur le thème : "Des politiques culturelles pour les personnes, par les territoires" (texte d'orientation politique de la FNCC). Envoyez-nous dès à présent votre inscription de principe. →

contact, secrétariat FNCC : 04 77 41 78 71 - www.fncc.fr

FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR LA CULTURE

FNCC : 15 rue Léon Lamaizière 42000 - St-Etienne - tél : 04 77 41 78 71 - www.fncc.fr - télécopie : 04 77 38 20 48 - contact@fncc.fr

La Lettre d'Echanges, lettre électronique bimensuelle de la FNCC. Directeur de publication, Philippe Laurent - Conception, Véronique Guyonnaud
Rédacteurs en chef : Déborah Münzer et Jean-François Burgos - Rédaction, Vincent Rouillon - Secrétariat de rédaction, Nicole Dazy